



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2023-009
Voirie

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire de Cubzac les Ponts,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,
- Vu** le Code de la Route,
- Vu** le Code Pénal,
- Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu** l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu** la demande présentée par la Mairie de Saint-André-de-Cubzac, représentée par Madame MONSEIGNE Célia, en date du 15 décembre 2022 sur la réglementation de la circulation pour la réalisation de travaux de réfection de la voirie Chemin de Labry à Saint-André de Cubzac vers le Chemin de Terrefort à Cubzac les Ponts ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de pouvoir réaliser les travaux de la voirie Chemin de Labry de la Commune de Saint-André-de-Cubzac, le Chemin de Terrefort à Cubzac-les-Ponts actuellement en sens interdit dans le sens Saint André de Cubzac vers Cubzac les Ponts sera temporairement rouvert en double sens du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} avril 2023.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :

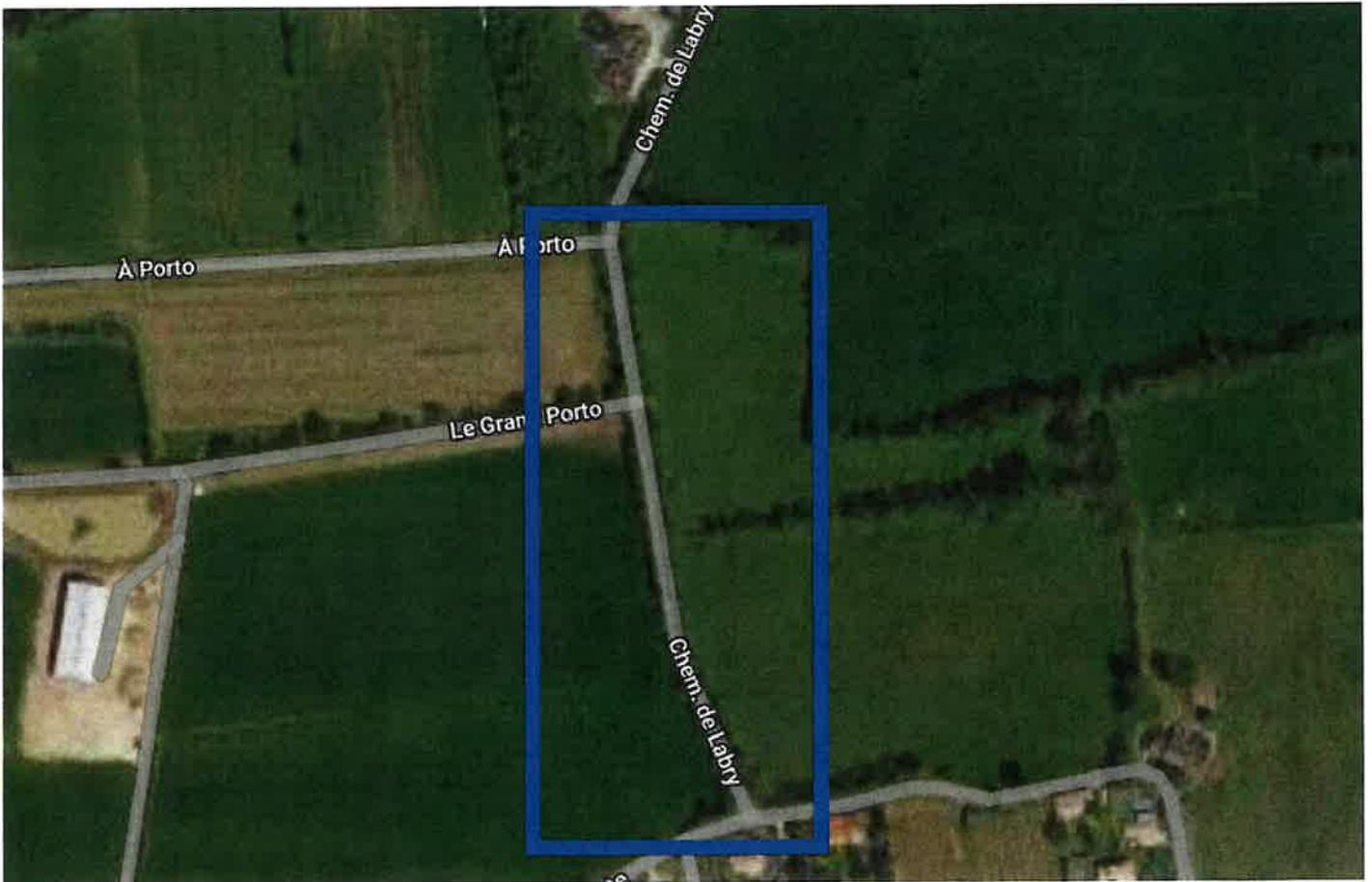
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
- Le demandeur (Mairie de Saint-André-de-Cubzac),

Fait à Cubzac les Ponts, le **18 JAN. 2023**
Pour le Maire et par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint à la voirie,
Jean-Pierre PRAT





Sens Saint-André-de-Cubzac vers Cubzac-les-Ponts



Voie communale N°30, Chemin de Terrefort.